



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de la MEUSE AVAL

P.A.S.H. REALISÉ PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREÉS CONCERNÉS :

aide Association Intercommunale pour le Dégrèvement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

INUYEH Intercommunale Namuroise de Services Publics

PASH DRESSE PAR :

La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par dérogation pour délivrance de copie conforme,

Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité de Direction
 Jean-Luc MARTIN, Président du Comité d'Administration
 Jean-Luc LEJEUNE, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA MEUSE AVAL

Namur, le 4-05-2006

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Benoit LUTGEN Elio Di Rupo

Feuille n° 25/49 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au POS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)

habitat ou équip. communautaires

aménagement collectif

bois

activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib)

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) :

habitat ou équip. communautaires

aménagement collectif

bois

activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (IIb) :

Assainissement transitoire (III)

habitat ou équip. communautaires

aménagement collectif

bois

activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au POS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin (*) : POS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

adjudgé ou en construction à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression

Collecteur gravitaire

Egout sous pression

Egout gravitaire

Cas particuliers

A diagnostiquer - A rénover

Foné ou aqueduc transportant des eaux usées

Eau de surface ayant fonction de collecteur

Canalisation spécifique en assainissement autonome

Canalisation d'eau claire existante

Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique

existante

adjudgé ou en construction à réaliser

Station à statut particulier

privée

à déclasser

AUTRES PROBLEMATIQUES

Démergement - Exhaure

Station de pompage

Bassin d'orage

adjudgé ou en construction à réaliser

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 1/06/2005)

Captage public

Zones de protection de captage arrêtées et Galeries de Heuseux

Prévention rapprochée (Ila)

Prévention éloignée (Iib)

Surveillance (Iii)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/06/2002)

Navigable

1^{re} catégorie

2^{ème} catégorie

3^{ème} catégorie

non classé

Cours voûtés

Zone de baignade (Mise à jour : 14/06/2004)

Point ou zone de baignade

Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)

Nature 2000

Limite naturelle :

Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGLTLP

Plan de secteur (Mise à jour : 26/11/2004)

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones classées à l'urbanisation reprises au PASH n'engagent en rien la responsabilité de la DGLTLP. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones classées à l'urbanisation.

Limite administrative

Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 20/10/2006)

40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.

Autorisation de reproduction : convention TS 03304

Origine des données cartographiques : MWW DGRNE - MWW DGLTLP - IGN

Traitement des données : OEA et SPGE

